

**L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES**

ASSEMBLÉE NATIONALE

233, boulevard Saint-Germain
75355 PARIS 07 SP

Tél. : 40.63.88.06

SÉNAT

26, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cédex 06

Tél. : 42.34.27.73

Qu'est-ce que l'Office ?

La rapidité de la diffusion du progrès technique dans notre société et ses effets sur les modes de vie sont tels que plusieurs députés et sénateurs français ont estimé dès les années 60 (à l'instar des Etats-Unis) qu'il ne pouvait y avoir de contrôle effectif de l'activité gouvernementale que si les parlementaires étaient à même de procéder, de leur propre initiative et par des instruments leur appartenant, à l'évaluation des dossiers sur lesquels on leur demandait de prendre des décisions.

L'évaluation des choix scientifiques et technologiques est une réponse à ces préoccupations.

Créé par une loi de juillet 1983, l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques travaille très en amont du processus législatif dans le but d'informer et d'éclairer les décisions du Parlement et s'efforce de présenter ses travaux de façon à ce qu'ils puissent être directement utilisables pour le travail législatif ou pour la discussion budgétaire.

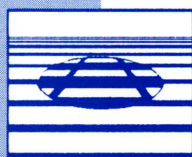
La mise au point du règlement intérieur et des modalités pratiques de fonctionnement de l'Office a été relativement longue et il n'a véritablement commencé à fonctionner que dans le courant de l'année 1985.

Quelle est la structure de l'Office ?

L'Office est une délégation commune aux deux assemblées, composée de huit députés et de huit sénateurs désignés de façon à assurer une représentation proportionnelle des groupes politiques

Les députés sont désignés au début de chaque législature et les sénateurs après chaque renouvellement du Sénat. A chaque titulaire correspond un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Organisme exclusivement parlementaire, l'Office est totalement indépendant du Gouvernement et de l'administration.



Qui peut le saisir ?

L'Office peut être saisi par :

- le bureau de l'une ou l'autre assemblée, soit à son initiative, soit à la demande d'un président de groupe politique, soit à la demande de soixante députés ou de quarante sénateurs.
- une commission spéciale ou permanente.

La saisine de l'Office est donc réservée aux **Parlementaires** qui peuvent seuls décider de l'opportunité d'engager un programme d'étude sur un sujet déterminé.

Comment fonctionne-t-il ?

Toute saisine donne lieu à la nomination d'un **rapporteur choisi par les Parlementaires membres de l'Office**.

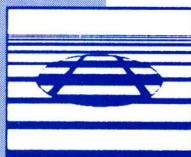
Le rapporteur procède d'abord à une étude de faisabilité qui a pour objet :

- d'établir un état des connaissances sur le sujet,
- de déterminer d'éventuels axes de recherche et d'apprécier les possibilités d'obtenir des résultats pertinents dans les délais requis,
- de déterminer les moyens nécessaires pour engager valablement un programme d'études.

Le rapporteur soumet ensuite aux membres de l'Office les conclusions de son étude de faisabilité et propose :

- soit de ne pas poursuivre les travaux,
- soit de suggérer à l'auteur de la saisine une nouvelle formulation de celle-ci,
- soit d'engager un programme d'étude conduisant à l'établissement d'un rapport.

Si l'Office décide d'engager un programme d'étude, un groupe de travail destiné à conseiller le rapporteur peut alors être mis en place.



Qui assiste les rapporteurs ?

Pour réaliser ses travaux, l'Office est assisté d'un **Conseil scientifique** composé de quinze personnalités de haut niveau choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique et technologique.

Les rapporteurs peuvent également demander à des experts et à des bureaux d'étude indépendants, français ou étrangers, de procéder à des investigations et de lui préparer des notes sur des points particuliers de l'étude.

Ils peuvent aussi recueillir l'avis des organisations syndicales et professionnelles les plus représentatives au niveau national, ainsi que les associations de protection de l'environnement ou de défense des usagers et des consommateurs.

Quels sont les pouvoirs des rapporteurs ?

De par la loi, les rapporteurs de l'Office disposent des pouvoirs qui sont accordés aux rapporteurs budgétaires, c'est-à-dire qu'ils peuvent procéder dans tous les organismes dépendant de l'Etat à des contrôles sur pièce et sur place et qu'ils peuvent se faire communiquer tous les documents de service de quelque nature que ce soit à l'exception de ceux qui concernent la défense nationale ou la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat.

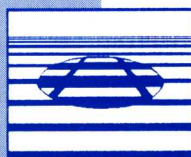
Toutefois, si un rapporteur rencontre des difficultés dans l'exercice de sa mission, l'Office peut demander à l'assemblée d'où émane la saisine de lui conférer les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête parlementaire devant lesquelles toute personne dont l'audition a été jugée utile est tenue de se présenter sous peine de poursuites pénales. Le faux témoignage ou la subordination de témoin devant une commission parlementaire d'enquête est également passible de sanctions prévues par le Code Pénal.

Comment sont publiés ses travaux ?

A l'issue de son étude, le rapporteur soumet son projet de rapport et ses conclusions aux membres de l'Office.

L'Office peut, après avoir recueilli l'avis de l'auteur de la saisine, décider de la publication des travaux du rapporteur et de tout ou partie des contributions des experts et des comptes-rendus des auditions.

Ces documents sont publiés sous la forme de rapports parlementaires mais l'Office peut également avoir recours à toutes les formes de publication nécessaires pour en assurer une large diffusion à l'extérieur du Parlement.



Les membres de l'Office

Président
M. Jean-Yves LE DÉAUT, Député

Vice-Président
M. Jean Faure, Sénateur

Secrétaires
M. Pierre LAFFITTE, Sénateur
M. Raymond FORNI, Député

DÉPUTÉS

Titulaires

MM.

M. Christian BATAILLE
Claude BIRRAUX
Michel DESTOT
Alain DEVAQUET
Raymond FORNI
Robert GALLEY
Jean-Yves LE DÉAUT
Michel PELCHAT

Suppléants

Daniel CHEVALLIER
M. Yves FRÉVILLE
Mme Marie-Noëlle LIENEMANN
MM. Jacques GODFRAIN
Thierry MANDON
Jean-Michel COUVE
Emile ZUCCARELLI
Ladislav PONIATOWSKI

SÉNATEURS

Titulaires

MM.

Louis BOYER
Jean FAURE
Pierre LAFFITTE
Louis PERREIN
Franck SÉRUSCLAT
Jacques SOURDILLE
Jacques VALADE
Pierre VALLON

Suppléants

MM.

Richard POUILLE
Jacques MOSSION
André BOYER
Paul LORIDANT
René RÉGNAULT
Adrien GOUTEYRON
Charles DESCOURS
Michel SOUPLÉ

Secrétariat administratif

M. Maurice LAURENT, Conseiller des services de l'Assemblée Nationale
M. Pierre CLARET de FLEURIEU, Chef de division des services du Sénat

Mme Françoise PLUMAS, Communication interne et externe

Le Conseil Scientifique

MM.	François CHAPEVILLE	Docteur vétérinaire, Docteur ès sciences, Professeur à l'Université Paris VII, Directeur de l'Institut Jacques Monod
	François DAVOINE	Docteur ès sciences, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Conseiller scientifique au Ministère des Affaires Etrangères
	Michel DEMAZURE	Agrégé de mathématiques, Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, Docteur ès sciences, Professeur à l'Ecole polytechnique
	Jean HAMBURGER	Docteur en médecine, Professeur de faculté, Membre de l'Académie Française, Président de l'Académie des Sciences
	Jean-Paul HATON	Docteur ès sciences, Professeur à l'Université de Nancy I
	Albert JACQUARD	Docteur en biologie humaine, Diplômé de l'Institut des Statistiques et de l'Institut de Démographie, Directeur de recherche à l'INED, Professeur à l'Université Paris VI
	Henri KORN	Docteur ès sciences, Directeur de l'unité 261 de l'INSERM à l'Institut Pasteur, Directeur de recherche, Directeur de laboratoire
	Paul LACOMBE	Ingénieur chimiste, Docteur ès sciences, Membre de l'Académie des Sciences
Mme	Hélène LANGEVIN	Docteur ès sciences, Directeur de recherche au CNRS
MM.	Guy OURISSON	Agrégé de physique, Docteur ès sciences, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur de l'Institut de chimie des substances naturelles du CNRS, Membre de l'Académie des Sciences
	René PASSET	Agrégé de sciences économiques, Professeur à l'Université Paris I
	Michel PECQUEUR	Ingénieur général des Mines, ancien Administrateur général du CEA, ancien Président de la Société nationale Elf-Aquitaine, Membre du Conseil général des Mines
	Jacques POLY	Ingénieur agronome, ancien Président directeur général de l'INRA, Président du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Membre de l'Académie d'Agriculture
	Pierre SAMUEL	Agrégé de mathématiques, Docteur ès sciences, Professeur à l'Université de Paris-Sud, Président d'honneur des Amis de la Terre

Les rapports récents

- Gestion des déchets nucléaires à haute activité.
Rapport Assemblée Nationale 1839 (9ème législature) - Sénat 184 (1990-1991), par M. Christian BATAILLE, député (*épuisé*)
- Contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires
Rapports Assemblée Nationale 1843 (9ème législature) - Sénat 183 (1990-1991) Tome I et II, par MM. Claude BIRRAUX, député et Franck SÉRUSCLAT, sénateur
- Applications des biotechnologies à l'agriculture et à l'industrie agroalimentaire
Rapport Assemblée Nationale 1827 (9ème législature) - Sénat 148 (1990-1991) Tome I et II, par M. Daniel CHEVALLIER, député (*épuisé*)
- Traitement des déchets industriels
Rapport Assemblée Nationale 2146 (9ème législature) - Sénat 415 (1990-1991), par M. Michel DESTOT, député
- Préservation de la qualité de l'eau
Rapport Assemblée Nationale 2218 (9ème législature) - Sénat 479 (1990-1991), par MM. Jean FAURE et Richard POUILLE, sénateurs

Ces rapports sont disponibles à la distribution et en vente au kiosque de l'Assemblée Nationale

Les études en cours

- L'avenir de la politique spatiale française et européenne
conduite par M. Paul LORIDANT, sénateur
- Problèmes posés par l'avant-projet de loi sur les sciences de la vie et les droits de l'homme
par M. Franck SÉRUSCLAT, sénateur
- Le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires
conduite par M. Claude BIRRAUX, député
- Deux derniers volets du rapport sur les déchets :
- déchets ménagers par M. Michel PELCHAT, député
- déchets hospitaliers par M. Michel DESTOT, député
- Actualisation du rapport de M. Mexandeau sur les semi-conducteurs
conduite par Mme Marie-Noëlle LIENEMANN, député
- Actualisation du rapport sur la télévision à haute définition
par MM. Raymond FORNI et Michel PELCHAT, députés
- Gestion des déchets faiblement et très faiblement radioactifs
conduite par M. Jean-Yves LE DÉAUT, député
- La biodiversité et la préservation du patrimoine génétique
conduite par M. Daniel CHEVALLIER, député
- L'intérêt du véhicule électrique au regard de la protection de l'environnement
conduite par M. Pierre LAFFITTE, sénateur

